

IX.

BUDGET

DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES

POUR L'EXERCICE 1898.

(AMENDEMENTS.)

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1897 s'élève au chiffre de fr. 116,438,585 »⁽¹⁾

Les crédits demandés par le projet de Budget amendé pour l'exercice 1898 montent à 132,301,590 »⁽²⁾

AUGMENTATION. fr. 15,863,005 »

La comparaison entre ces Budgets s'établit de la manière suivante :

A. Service ordinaire :

Exercice 1897 fr. 116,254,585 »
— 1898 132,301,590 »

AUGMENTATION. fr. 16,047,005 »

B. Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1897 fr. 184,000 »
— 1898 »

DIMINUTION. fr. 184,000 »

Les crédits demandés par le projet de Budget primitif pour l'exercice 1898 s'élevaient à fr. 116,337,880 »

Les amendements proposés portent ce chiffre à 132,301,590 »

SOIT UNE AUGMENTATION DE. fr. 15,963,710 »

L'augmentation de 15,963,710 francs porte exclusivement sur le service ordinaire.

(1) Non compris les crédits rattachés au Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1897 par les lois relatives au rachat de certaines concessions de chemins de fer.

(2) Y compris la somme de 1,000,000 de francs pour dépenses de reconstruction de bâtiments, etc., imputées précédemment sur le Budget extraordinaire.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le tableau ci-dessous présente la décomposition, par service, de cette augmentation :

DÉSIGNATION DES SERVICES.	BUDGET primitif.	BUDGET amendé.	AUGMENTATION.
CHAPITRE II. — Chemins de fer.fr.	92,581,191 »	107,486,474 »	14,905,283 »
CHAPITRE III. — Postes, télégraphes et téléphones .	17,787,962 »	18,695,489 »	907,527 »
CHAPITRE IV. — Marine.	5,496,422 »	5,649,322 »	152,900 »
	TOTAL ÉGAL.fr.		15,965,710 »

Les crédits de l'Administration des chemins de fer sont portés aux chiffres nécessaires pour faire face aux dépenses d'exploitation des lignes d'Anvers à Gand par Saint-Nicolas et Lokeren et de Gand à Eecloo et Eecloo à Bruges, ainsi que des sections belges des chemins de fer Grand-Central et Liégeois-Limbourgeois.

La ligne d'Anvers à Gand et celle de Gand à Eecloo, ainsi que l'exploitation de la ligne concédée d'Eecloo-Bruges, sont déjà incorporées dans le réseau de l'État (loi du 27 juin 1897) et notre Administration en a repris le service depuis le 1^{er} juillet 1897.

Quant aux chemins de fer Grand-Central et Liégeois-Limbourgeois, le projet de loi approuvant les conventions de rachat, voté par les Chambres, n'a pas encore pu être sanctionné et promulgué, mais le Gouvernement présume que la reprise sera un fait accompli le 1^{er} janvier 1898.

Les suppléments de crédits proposés à raison du rachat de ces diverses concessions ont été calculés sur la base des derniers comptes d'exploitation établis par les Compagnies, avec augmentation de 10 % des dépenses en traitements et en salaires, en vue de pouvoir réaliser les extensions de cadres nécessaires et améliorer la situation du personnel.

L'augmentation de 15,965,710 francs est la résultante d'augmentations et de diminutions expliquées ci-après :

PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.

CHAPITRE II.

CHEMINS DE FER.

Section première. — Services communs.

ART. 7. — Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	492,150 »
— — — — — amendé	569,509 »
	77,359 »
AUGMENTATION. . . fr.	77,359 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation représente, à concurrence de 10,150 francs, la dépense exigée par des extensions de personnel déjà réalisées et celle nécessaire à la transformation d'un emploi de commis-chef en un emploi de chef de bureau. Le restant, soit 67,209 francs, forme la part afférente aux lignes reprises.

ART. 8. — *Salaires des agréés et des ouvriers.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr.	128,745	»
— — — — — amendé		160,969	»

AUGMENTATION.	fr.	32,224	»
-----------------------	-----	--------	---

Pour établir l'augmentation réelle, il faut tenir compte d'un transfert à l'article 23 de fr. 960 »

ENSEMBLE.	fr.	33,184	»
-------------------	-----	--------	---

Cette augmentation représente, à concurrence de fr. 4,520 »
la dépense résultant des extensions de personnel déjà réalisées.

La différence forme la part afférente aux lignes reprises, soit fr. 28,864 »

TOTAL	fr.	33,184	»
-----------------	-----	--------	---

ART. 9. — *Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr.	640,100	»
— — — — — amendé		787,352	»

AUGMENTATION.	fr.	147,432	»
-----------------------	-----	---------	---

Il y a lieu de prévoir pour les dépenses de l'ancien réseau une augmentation de crédit de fr. 46,400 »
résultant de l'accroissement des dépenses en général et plus spécialement des acquisitions de papier pour impression et autographies, de fournitures de bureau diverses, de carton pour billets à voyageurs et de machines à écrire, ainsi que des frais de reliure, etc., etc.

La différence soit fr. 401,032 »
représente la part afférente aux lignes reprises. _____

TOTAL ÉGAL.	fr.	147,432	»
---------------------	-----	---------	---

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 10. — *Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr.	70,000	»
— — — — — amendé		132,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	62,000	»

Cette augmentation résulte uniquement de la reprise des lignes de chemin de fer.

ART. 11. — *Secours exceptionnels aux ouvriers, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr.	75,000	»
— — — — — amendé		150,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	55,000	»

Par suite de l'augmentation constante du nombre de participants aux secours, le crédit se rapportant à l'ancien réseau devrait être augmenté de fr. 25,000 »

La différence, soit 30,000 francs, représente la part afférente aux lignes reprises ci. 30,000 »

TOTAL ÉGAL. fr. 55,000 »

Section 2. — Voies et Travaux.

ART. 13. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr.	1,830,620	»
— — — — — amendé		2,091,452	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	260,812	»

Cette augmentation est sollicitée en vue des dépenses suivantes :

A. — Extensions déjà réalisées.	fr.	4,800	»
B. — Création d'un service spécial pour l'étude des travaux à exécuter à Bruxelles :			
1 ^o Personnel déjà nommé	fr.	16,600	»
2 ^o Personnel à recruter (moitié de la dépense).		22,975	»
		<hr/>	
		39,575	»
		<hr/>	
ENSEMBLE	fr.	44,375	»

La différence représente la part afférente aux lignes reprises, soit fr. 216,437 »

TOTAL ÉGAL fr. 260,812 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 14. — *Salaires des agréés et des ouvriers, pour la surveillance et la police de la route.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr. 6,798,752	»
— — — amendé . . .	7,115,361	»
<hr/>		
AUGMENTATION . . .	fr. 316,629	»

Pour établir l'augmentation réelle, il y a lieu de tenir compte de deux transferts : l'un à l'article 16, de 133,418 francs représentant le salaire d'un certain nombre de gardes-barrières qui, par suite de modifications apportées dans ce service, ont été versés dans le cadre des piocheurs, ci . . . fr. 133,418 »
l'autre à l'article 23, de 968 »

ENSEMBLE . . .	fr. 134,386	»
----------------	-------------	---

L'augmentation est donc en réalité de fr. 451,015 »

Elle représente, à concurrence de . . . fr. 83,849 »
la dépense résultant d'extensions de personnel déjà réalisées.

Le restant forme la part afférente aux lignes reprises, ci 367,196 »

TOTAL ÉGAL à l'augmentation réelle . . . fr. 451,015 »

ART. 15. — *Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . .	fr. 4,869,000	»
— — — amendé . . .	3,869,109	»
<hr/>		
AUGMENTATION. . .	fr. 1,000,109	»

Cette augmentation se justifie par le relèvement constant et progressif des cours du marché sidérurgique, relèvement qui, pour les achats afférents à l'ancien réseau, peut être évalué à fr. 500,000

La différence représente la part afférente aux lignes reprises, soit 500,109

TOTAL ÉGAL à l'augmentation. . . fr. 1,000,109 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 16. — *Outils, ustensiles et objets divers : travaux d'amélioration peu importants et loyers de locaux ; travaux d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway (y compris 1,000,000 de francs portés précédemment au Budget extraordinaire).*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr. 8,283,913 »
— — — — — amendé	9,339,962 »
<hr/>	
AUGMENTATION.	fr. 1,056,049 »

Il y a lieu, pour établir l'augmentation réelle, de déduire de cette somme le résultat de deux transferts : l'un de l'article 14 à l'article 16, de fr. 133,418 »
 l'autre de l'article 16 à l'article 23 de 730 »
 ————— 132,688 »

L'augmentation réelle n'est donc que de 923,361 »

Elle représente, à concurrence de fr. 83,244 »
 la dépense résultant des extensions de personnel déjà réalisées et des mesures prises en faveur des ouvriers.

La différence forme la part afférente aux lignes reprises, ci. 840,117 »

TOTAL ÉGAL à l'augmentation réelle. fr. 923,361 »

Section 3. — Traction et matériel.

ART. 17. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr. 1,922,684 »
— — — — — amendé	2,256,303 »
<hr/>	
AUGMENTATION.	fr. 333,619 »

Cette augmentation représente, à concurrence de 77,050 fr., le montant des dépenses résultant des transformations d'emplois et des extensions de personnel déjà réalisées, notamment par suite de la création d'un service spécial d'éclairage et de chauffage, ci fr. 77,050 »

Le restant représente la part afférente aux lignes reprises fr. 256,569 »

TOTAL ÉGAL à l'augmentation fr. 333,619 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 18. — *Salaires des agréés et des ouvriers.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	15,587,348	»
— — — amendé . . .	17,659,790	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. . . fr.	2,072,442	»

Il convient d'ajouter à cette somme, pour déterminer l'augmentation réelle, un transfert à l'article 24 de . . . fr. 2,600 »

L'augmentation est donc de . . . fr. 2,075,042 »

Elle représente la dépense déjà engagée pour des extensions de personnel, des transformations d'emplois, des augmentations de salaires, etc., réalisées pendant l'année 1897, ci . . . fr. 718,028 »

Il est demandé en outre, pour des augmentations de salaires ainsi que pour les indemnités de changement de résidence à accorder au personnel ouvrier d'après les nouveaux taux établis. . . . fr. 24,393 »

fr. 742,421 »

La différence représente la part afférente aux lignes reprises, ci . . . fr. 1,332,621 »

TOTAL ÉGAL à l'augmentation réelle. . . fr. 2,075,042 »

ART. 19. — *Primes d'économie et de régularité.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	723,400	»
— — — amendé . . .	803,602	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. . . fr.	80,202	»

Cette augmentation résulte exclusivement de la reprise des lignes de chemins de fer.

ART. 20. — *Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	7,300,000	»
— — — amendé . . .	9,983,148	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. . . fr.	2,683,148	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Par suite de l'accroissement continu du trafic qui donne lieu à une consommation plus grande de charbon, ainsi que du renchérissement de ce combustible et d'autres matières nécessaires à la traction des convois, on se voit forcé de solliciter pour l'ancien réseau une augmentation de . fr. 1,873,500 »

La différence représente la part afférente
aux lignes reprises, ci 809,648 »

SOIT ENSEMBLE. . . . fr. 2,683,148 »

ART. 21. — *Entretien, réparation et renouvellement du matériel.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . fr. 17,033,793 »
— — — amendé . . . 19,630,907 »

AUGMENTATION. . . . fr. 2,597,112 »

Cette augmentation comprend le transfert, de l'article 18,
d'une somme de fr. 2,600 »

L'AUGMENTATION réelle ne s'élève donc qu'à . . . fr. 2,594,512 »

Elle représente, à concurrence de 764,719 francs, la dépense résultant des extensions de personnel déjà réalisées et celle nécessaire pour le relèvement, d'après les nouveaux taux établis, des indemnités à accorder au personnel ouvrier en cas de changement de résidence, ci . . fr. 764,719 »

La différence représente la part afférente
aux lignes reprises, soit 1,829,793 »

TOTAL ÉGAL à l'augmentation réelle. . . fr. 2,594,512 »

Section 4. — Transports. — Direction commerciale et surveillance des chemins de fer concédés.

ART. 22. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . fr. 11,526,344 »
— — — amendé . . . 13,239,393 »

AUGMENTATION. . . . fr. 1,733,049 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. fr. 1,733,049 »

Pour établir l'augmentation réelle, on doit ajouter à cette somme les transferts suivants rendus nécessaires par les besoins du service, savoir :

A l'article 23	fr. 1,500 »	
A l'article 35	4,337 »	
		<u>5,837 »</u>
TOTAL.	fr. 1,738,886 »	

Cette augmentation représente, à concurrence de 297,592 francs, les dépenses résultant des extensions de personnel déjà réalisées par suite des nécessités du service, ci fr. 297,592 »

La création d'un bureau de marchandises et d'une station exigera en outre une dépense de 5,000 »

ENSEMBLE. fr. 302,592 »

La différence forme la part afférente aux lignes reprises, ci fr. 1,436,294 »

TOTAL ÉGAL à l'augmentation réelle. . . fr. 1,738,886 »

ART. 23. — *Salaires des agréés et des ouvriers ; camionnage et manœuvres par chevaux.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	9,210,780 »
— — — — — amendé . . .	10,535,474 »
	<u>1,324,694 »</u>
AUGMENTATION. fr.	1,324,694 »

De ce chiffre doivent être déduits, pour avoir l'augmentation réelle, les transferts des sommes suivantes exigés pour les besoins du service, savoir :

De l'article 8	fr. 960 »	
— 14	968 »	
— 16	730 »	
— 22	1,500 »	
		<u>4,158 »</u>

L'AUGMENTATION n'est donc que de. fr. 1,320,536 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation, en ce qui concerne l'ancien réseau, est le résultat du montant de la dépense occasionnée par des extensions de personnel réalisées pendant l'année 1897 et qui s'élève à fr. 145,140 »

D'autre part, les économies qu'on a pu réaliser sur les dépenses du camionnage, notamment à Bruxelles, sont évaluées à 89,645 »

Soit une augmentation de dépenses pour l'ancien réseau de 55,495 »

La différence représente la part afférente aux lignes reprises, ci 1,265,041 »

TOTAL ÉGAL à l'augmentation réelle. fr. 1,520,536 »

ART. 24. — *Primes pour encourager la marche régulière des convois.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr. 400,000 »
— — — amendé 506,781 »

AUGMENTATION. . . . fr. 106,781 »

Les dépenses relatives à l'ancien réseau nécessitent une augmentation de crédit de fr. 40,000 »
par suite du nombre de participants qui deviennent de plus en plus nombreux.

La différence représente la part afférente aux lignes reprises. fr. 66,781 »

TOTAL ÉGAL à l'augmentation. . . fr. 106,781 »

ART. 25. — *Frais d'exploitation.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr. 2,484,259 »
— — — amendé 2,958,249 »

AUGMENTATION. . . . fr. 473,990 »

résultant, en ce qui concerne l'ancien réseau, tant de l'accroissement du trafic que de la hausse des prix des matériaux et autres matières, ci fr. 288,041 »

La différence représente la part afférente aux lignes reprises. 185,949 »

TOTAL ÉGAL. . . . fr. 473,990 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 26. — *Publicité commerciale.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr.	255,000	»
— — — — — amendé		260,012	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	25,012	»

Par suite de la progression constante du trafic et de l'extension du nombre des agents auxiliaires à l'étranger, il y a lieu de prévoir pour l'ancien réseau une dépense en plus de fr. 8,080 »

Le restant représente la part afférente aux nouvelles lignes 16,932 »

TOTAL ÉGAL à l'augmentation. fr. 25,012 »

ART. 27. — *Pertes et avaries, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr.	893,000	»
— — — — — amendé		1,146,113	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	253,113	»

Cette augmentation est justifiée, à concurrence de fr. 100,000 »
par l'accroissement du trafic sur l'ancien réseau.

La différence représente la part afférente aux nouvelles lignes 153,113 »

TOTAL ÉGAL fr. 253,113 »

ART. 28 (ancien). — *Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel, etc.*

A partir du 1^{er} janvier 1898, la circulation du matériel privé sur le railway de l'État ne donnera plus lieu au paiement de redevances; le crédit de 20,000 francs prévu à l'article 28 du projet de Budget primitif peut donc être supprimé.

Section 3. — *Percution des recettes et contrôles.*ART. 28 (29 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr.	1,907,280	»
— — — — — amendé		2,121,987	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	214,707	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

A cette somme il faut ajouter celle de 17,160 francs dont le transfert à l'article 29 est rendu nécessaire par suite des nécessités du service, ci fr. 17,160 »

L'AUGMENTATION est donc en réalité de fr. 231,867 »

Elle représente, à concurrence de fr. 56,000 »
la dépense occasionnée par des extensions de personnel réalisées pendant l'année 1897.

La différence représente la part afférente aux lignes reprises, soit 175,867 »

TOTAL ÉGAL à l'augmentation réelle. fr. 231,867 »

ART. 29 (30 ancien). — Salaires des agrésés et des ouvriers.

Crédit demandé par le projet de Budget primitif fr. 113,041 »

— — — — — amendé 132,841 »

AUGMENTATION. fr. 19,800 »

Cette somme comprend un transfert de l'article 28 de 17,160 »

L'augmentation réelle ne s'élève donc qu'à fr. 2,640 »

et représente la dépense résultant des extensions de personnel déjà réalisées.

CHAPITRE III.**POSTES. — TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.****Section 1^{re}. — Services communs.****ART. 32 (33 ancien). — Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.**

Crédit demandé par le projet de Budget primitif fr. 121,890 »

— — — — — amendé 127,840 »

AUGMENTATION. fr. 8,950 »

Cette augmentation est destinée à la création d'un emploi d'architecte et d'un emploi de dessinateur pour le service des bâtiments, dont l'importance augmente dans de notables proportions.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 33 (34 ancien). — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr.	166,360	»
— — — — — amendé		168,760	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	2,400	»

Cette somme est demandée pour pouvoir accorder quelques augmentations de salaires aux ouvriers méritants.

Section 2. — Postes.

ART. 35 (36 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr.	4,748,976	»
— — — — — amendé		5,059,038	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	310,062	»

Pour établir l'augmentation réelle il faut tenir compte de deux transferts, l'un de 4,357 francs de l'article 22, l'autre de 5,025 francs à l'article 42, soit en plus

ENSEMBLE.	fr.	310,750	»
-------------------	-----	---------	---

Cette augmentation se décompose comme il suit :

1° Extensions déjà réalisées	fr.	102,600	»
2° Admission d'agents nouveaux.		132,300	»
3° Transformation d'emplois, et promotions à accorder par application de l'article 111 de l'arrêté organique		49,850	»
4° Création de bureaux.		9,200	»
5° Revision du classement des bureaux et relèvement du traitement des percepteurs de 5° classe.		7,700	»
6° Frais variables.		9,400	»

TOTAL ÉGAL à l'augmentation réelle.	fr.	310,750	»
---	-----	---------	---

ART. 36 (37 ancien). — *Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif	fr.	5,182,646	»
— — — — — amendé		5,571,626	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	388,980	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation se justifie comme il suit :

1° Extensions déjà réalisées, notamment par suite de la création de nouveaux bureaux et l'établissement d'une deuxième distribution dans un grand nombre de localités. fr.	245,420	»
2° Création d'emplois de facteur-trieur, de facteur des postes et de facteur rural, et transformation d'emplois.	136,160	»
3° Relèvement du traitement des chefs-facteurs et augmentations à accorder aux classeurs-messagers, etc.	7,400	»
	<hr/>	
TOTAL ÉGAL à l'augmentation. . . fr.	388,980	»

ART. 37 (58 ancien). — *Transport des dépêches.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	291,470	»
— — — — — amendé	321,470	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. . . . fr.	30,000	»

Cette augmentation est due à la création de services de malle-poste, par suite de l'établissement de nouveaux bureaux de poste déjà ouverts en grande partie.

ART. 40 (41 ancien). — *Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	898,930	»
— — — — — amendé	946,930	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. . . . fr.	48,000	»

Cette augmentation est demandée pour faire face aux dépenses de mobilier, de matériel, de loyers de locaux, etc., résultant de l'extension du service.

Section 3. — Télégraphes et téléphones.

ART. 42 (43 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr.	3,904,255	»
— — — — — amendé	3,978,080	»
	<hr/>	
AUGMENTATION. . . . fr.	73,825	»

NOTE PRÉLIMINAIRE.

REPORT. . . . fr. 73,825 »

A cette somme il faut ajouter la différence résultant de deux transferts : l'un à l'article 43, de 5,900 francs représentant le salaire d'agents subalternes recrutés en lieu et place d'employés supprimés par suite d'améliorations introduites dans le travail des bureaux, ci fr. 5,900 »
l'autre, de l'article 35, de 5,025 »

SOIT EN PLUS. . . . fr. 875 »

L'AUGMENTATION réelle est donc de. . . . fr. 74,700 »

Elle est destinée, à concurrence de 66,100 francs, au recrutement d'agents nouveaux nécessité par l'accroissement du service, et à des transformations d'emplois. Le restant de l'augmentation permettra d'accorder des promotions par application de l'article 111 de l'arrêté organique, ainsi que des indemnités pour coopération au service téléphonique d'agents d'autres services.

ART. 43 (44 ancien). — *Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr. 1,344,465 »
— — — — — amendé 1,390,775 »
AUGMENTATION. . . . fr. 46,310 »

Il faut déduire de cette somme, pour établir l'augmentation réelle, un transfert, de l'article 42, de. 5,900 »

L'AUGMENTATION n'est donc que de. . . . fr. 40,410 »

Ce supplément de crédit est demandé en vue du relèvement du salaire des ouvriers méritants et de l'extension du personnel ouvrier pour répondre aux exigences du service, et aussi à raison de l'accroissement des frais de port à domicile des télégrammes et des expès postaux.

CHAPITRE IV.

MARINE.

ART. 47 (48 ancien). — *Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr. 1,361,181 »
— — — — — amendé 1,422,841 »
AUGMENTATION. . . . fr. 61,660 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation est destinée, à concurrence de 35,000 francs, au paiement du personnel déjà recruté par suite de l'établissement, depuis le 1^{er} mai 1897, d'un second départ supplémentaire d'Ostende à Douvres, en correspondance avec le Nord-Express, soit fr. 35,000 »

Le restant de l'augmentation, soit 26,660 »
représente la dépense afférente au service fluvial du chemin de fer du Pays de Waes repris, par l'État.

TOTAL ÉGAL à l'augmentation. . . fr. 61,660 »

ART. 48 (49 ancien). — *Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr. 288,150 »

— — — amendé 301,370 »

AUGMENTATION fr. 13,240 »

Cette augmentation est justifiée à concurrence de 4,000 fr., par l'admission du personnel ouvrier recruté pour desservir le service supplémentaire indiqué à l'article précédent, ci fr. 4,000 »

La différence, soit 9,240 »
est destinée au paiement des salaires du personnel du service fluvial du chemin de fer du Pays de Waes, repris par l'État.

TOTAL ÉGAL à l'augmentation. . . . fr. 13,240 »

ART. 51 (52 ancien). — *Traction et matériel.*

Crédit demandé par le projet de Budget primitif . . . fr. 1,825,376 »

— — — amendé 1,903,376 »

AUGMENTATION. . . . fr. 78,000 »

L'organisation du nouveau service supplémentaire d'Ostende-Douvres nécessite un accroissement de dépenses en combustible, huiles, graisses, etc., de fr. 60,000 »

Les dépenses de même nature pour le service fluvial du chemin de fer du Pays de Waes, ainsi que les frais d'entretien du matériel affecté au transport des objets de consommation nécessaires à ce service, sont évalués à fr. 18,000 »

TOTAL ÉGAL à l'augmentation. . . . fr. 78,000 »

(274)

PROJET DE LOI AMENDÉ.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Sur la proposition de Nos Ministres des Chemins de fer, Postes et Télégraphes et des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom, aux Chambres législatives, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes pour l'exercice 1898 est fixé à la somme de cent trente-deux millions trois cent un mille cinq cent quatre-vingt-dix francs (132,301,590 fr.), conformément au tableau ci-annexé.

(276)

**BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES
ET TÉLÉGRAPHES POUR L'EXERCICE 1898.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre.	21,000 •	
2	— des fonctionnaires et employés	114,600 •	
3	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés de l'Administration centrale	4,500 •	
4	Traitements et salaires des huissiers, messagers, concierges et gens de service.	27,150 •	271,230 •
5	Matériel, fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, chauffage, éclairage, travaux d'entretien et d'aménagement à l'hôtel ministériel; menues dépenses	60,000 •	
6	Honoraires des avocats du Département	44,000 •	
CHAPITRE II.			
CHEMINS DE FER.			
SECTION 1^{re}. — Services communs.			
7	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	569,509 •	
8	Salaires des agréés et des ouvriers.	160,969 •	
9	Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc.	787,532 •	
10	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration	132,000 •	
11	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt, et en cas de décès, à leurs familles	150,000 •	
12	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales; Congrès des chemins de fer	14,000 •	
SECTION 2. — Voies et travaux.			
13	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,091,432 •	
14	Salaires des agréés et des ouvriers, pour la surveillance et la police de la route	7,115,361 •	
15	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie	5,869,109 •	
16	Outils, ustensiles et objets divers; travaux d'amélioration peu importants et loyers de locaux; travaux d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway (y compris 1,000,000 de francs portés précédemment au Budget extraordinaire)	9,339,962 •	
	A reporter . . . fr.	26,208,874 •	271,230 •

BUDGET AMENDE DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	26,209,874 »	271,250 »
	SECTION 3. — Traction et matériel.		
17	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,256,503 »	
18	Salaires des agréés et des ouvriers.	17,669,790 »	
19	Primes d'économie et de régularité.	803,602 »	
20	Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois	9,983,148 »	
21	Entretien, réparation et renouvellement du matériel	19,650,907 »	
	SECTION 4. — Transports. — Direction commerciale et surveillance des chemins de fer concédés.		107,486,474 »
22	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	15,259,593 »	
23	Salaires des agréés et des ouvriers. Camionnage et manœuvres par chevaux	10,535,474 »	
24	Primes pour encourager la marche régulière des convois.	506,781 »	
25	Frais d'exploitation.	2,958,249 »	
26	Publicité commerciale.	260,012 »	
27	Pertes et avaries; indemnités du chef d'accidents survenus sur le chemin de fer ainsi qu'aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres; contentieux	1,146,113 »	
	SECTION 5. — Perception des recettes et contrôles.		
28	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	2,121,987 »	
29	Salaires des agréés et des ouvriers	132,841 »	
30	Primes pour application régulière de taxes	5,000 »	
	Section 6. — Chemins de fer en construction.		
31	Traitements et indemnités de deux ingénieurs des ponts et chaussées dont les services sont transitoirement utilisés par l'Administration des chemins de fer	17,000 »	
	CHAPITRE III.		
	POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.		
	SECTION 1^{re}. — Services communs.		
32	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	127,840 »	
33	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois	168,760 »	
34	Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, d'encre, etc., pour la fabrica- tion des timbres, etc.	288,700 »	
	A REPORTER. fr.	585,300 »	107,757,704 »

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	Report. . . fr.	585,300 *	107,757,704 *
	SECTION 2. — Postes.		
35	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	5,059,058	
36	Traitements et indemnités des facteurs et autres agents subalternes.	5,571,626 *	
37	Transport des dépêches	521,470 *	
38	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique, en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, à titre de subvention, de minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (Crédit non limitatif.)	120,000 *	
39	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (Crédit non limitatif.)	10,000 *	18,693,489 *
40	Matériel, fournitures de bureau, frais de loyer et de régie	946,950 *	
41	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne	3,250 *	
	SECTION 3. — Télégraphes et téléphones.		
42	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	3,078,080 *	
43	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois.	1,590,775 *	
44	Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses	655,000 *	
45	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.	2,000 *	
46	Quote-part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges (Les crédits portés aux articles 44 et 45 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles, suivant les besoins du service.)	50,000 *	
	CHAPITRE IV.		
	MARINE.		
47	Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés	1,422,841 *	
48	Traitements, salaires, indemnités, frais de route, etc., des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés.	501,370 *	
49	Remises. (Crédit non limitatif.)	1,922,000 *	5,649,322 *
50	Subsides.	99,735 *	
51	Traction et matériel	1,905,576 *	
	CHAPITRE V.		
	COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.		
52	Jetons de présence des membres et frais accessoires	5,000 *	5,000
	A REPORTER. fr.	132,105,515 *

BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGR. (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . . fr.	132,105,515 *
	CHAPITRE VI.		
55	Traitements des fonctionnaires et agents en disponibilité, par mesure générale ou pour un terme illimité	102,000 *	102,000 *
	CHAPITRE VII.		
54	Pensions : premier terme	50,000 *	50,000 *
	CHAPITRE VIII.		
55	Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles qui se trouvent dans une situation malheureuse	48,525 *	48,525 *
	CHAPITRE IX.		
56	Dépenses imprévues non libellées au Budget (Les crédits portés aux articles 2, 7, 13, 17, 22, 28, 32, 35, 42 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)	15,750 *	15,750 *
	TOTAL DU BUDGET AMENDÉ DU MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES. fr.		152,501,590 *

DÉVELOPPEMENTS

DU BUDGET AMENDÉ DU

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER,

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

pour l'exercice 1898.

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1898.

NUMÉRO des articles		LITÈRE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
NOUVEAUX.	ANCIENS.			
PREMIÈRE SECTION. — SERVICE ORDINAIRE				
CHAPITRE 1^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	1	°	Traitement du Ministre	fr.
2	2	°	Traitements des fonctionnaires et employés	
3	3	°	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires et employés	
4	4	°	Traitements des huissiers, messagers et concierges, et salaires des hommes de peine, des ouvriers, etc. — Cabinet, secrétariat général	
5	5	a.	Matériel. — Fournitures de bureau, impressions, achats de livres, reliures, etc.	12,600 °
		b.	— Chauffage, éclairage et distribution d'eau	16,650 °
		c.	— Travaux d'entretien et d'aménagement à l'Hôtel ministériel, achat et entretien des meubles; menues dépenses	30,750 °
6	6	°	Honoraires des avocats du Département	
				TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.
CHAPITRE II.				
CHEMINS DE FER.				
PREMIÈRE SECTION.				
SERVICES COMMUNS.				
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>				
7	7	a.	Comité d'administration. Haute surveillance Service général	fr. 477,759 °
		b.	Approvisionnements d'imprimés, papiers, etc. Masse d'habillement. Fabrication des billets de voyageurs	65,150 °
		c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc.	26,600 °
<i>Salaires des agrés et des ouvriers :</i>				
8	8	a.	Huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service de l'Administration centrale, de l'autographie et du factage.	95,549 °
		b.	Réception, emmagasinage et distribution des approvisionnements de la masse d'habillement, des imprimés, papiers et fournitures de bureau	25,880 °
		c.	Fabrication de coupons Edmond'son	21,800 °
		d.	Atelier de reproduction des plans	19,940 °
<i>Imprimés, tarifs, coupons de voyageurs, fournitures de bureau, etc. :</i>				
9	9	a.	Imprimés et autographies	502,493 °
		b.	Mobilier et fournitures de bureau, timbres à date, composteurs, coupons de voyageurs, etc.	248,242 °
		c.	Instructions et publications diverses (guides, tarifs, cahiers des charges, comptes rendus, etc.), bibliothèque	256,797 °
10	10	°	Subside à la caisse de retraite et de secours des ouvriers de l'Administration	
11	11	°	Secours exceptionnels aux ouvriers qui, par suite de malheurs de famille ou d'autres circonstances, se trouvent dans une position digne d'intérêt et, en cas de décès, à leurs familles, pour les aider à payer les frais de dernière maladie et de funérailles	
<i>Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales. — Congrès des chemins de fer :</i>				
12	12	a.	Conférences des chemins de fer belges et frais de conférences internationales	9,000 °
		b.	Subside à la Commission internationale du Congrès des chemins de fer	5,000 °
				TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS		DIFFÉRENCES.		Observations.
au projet de Budget révisé.	au projet de Budget	Augmentation.	Diminution.	
21,000	21,000	»	»	
114,600	114,600	»	»	
4,500	4,500	»	»	
27,130	27,130	»	»	
60,000	60,000	»	»	
44,000	44,000	»	»	
271,250	271,250	»	»	
569,509	492,150	(¹) 77,359	»	(¹) Ancien réseau fr. 10,150 » Lignes reprises 67,200 » <u>77,359</u> »
160,969	128,745	(²) 32,224	»	(²) Ancien réseau fr. 4,320 » Lignes reprises 28,864 » <u>33,184</u> » A déduire : transfert à l'article 23 960 » <u>32,224</u> »
787,352	640,100	(³) 147,452	»	(³) Ancien réseau fr. 46,400 » Lignes reprises 101,052 » <u>147,452</u> »
152,000	70,000	(⁴) 62,000	»	(⁴) Lignes reprises : augmentation fr. 62,000 »
150,000	75,000	(⁵) 55,000	»	(⁵) Ancien réseau fr. 25,000 » Lignes reprises 30,000 » <u>55,000</u> »
14,000	14,000	»	»	
1,794,010	1,419,995	374,015	»	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1898.

NUMÉRO des articles		LITTEA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
nouveaux.	anciens.		
DEUXIÈME SECTION.			
VOIES ET TRAVAUX.			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
13	13	a.	Direction centrale du service. fr. 295,085 »
		b.	Surveillance et entretien des routes, stations, travaux d'art, etc. — Bâtiments et dépendances; construction des chemins de fer; surveillance des chemins de fer concédés; service des chemins de fer vicinaux 1,666,142 »
		c.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire 190,205 »
14	14		<i>Salaires des agréés et des ouvriers pour la surveillance et la police de la route (agréés, piqueurs, gardes barrières, gardes-tunnels, gardes-signaux, gardes-excentriques, pontonniers, etc.).</i>
<i>Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie :</i>			
15	15	a.	Fournitures de billes et bois spéciaux 2,050,000 »
		b.	— de rails et accessoires 1,650,000 »
		c.	Fourniture et réparation de plaques tournantes, d'excentriques, de croisements, de traversées de voie, de ponts à peser les wagons et les locomotives 1,269,109 »
<i>Outils, ustensiles et objets divers; travaux d'amélioration peu importants et loyers de locaux; travaux d'entretien et de renouvellement des voies, bâtiments, ouvrages d'art et dépendances du railway :</i>			
16	16	a.	Salaires des agréés et des ouvriers pour l'entretien de la route, la réception, la manutention et le renouvellement des billes, rails et accessoires, du ballast, etc. (agréés, chefs poseurs, poscurs, terrassiers, maçons, charpentiers, forgerons, ajusteurs, couvreurs, paveurs, etc.). 5,256,874 »
		b.	Fourniture et main-d'œuvre pour réparation, entretien et renouvellement des ouvrages d'art, bâtiments et dépendances; travaux d'amélioration peu importants; prestations pour charriages de toute nature, fourniture et réparation d'objets divers de matériel de la route, tels que colonnes hydrauliques, barrières, signaux, etc. 2,696,824 »
		c.	Fourniture et réparation d'outils, d'ustensiles, d'objets de matériel, de mobilier, etc. 147,900 »
		d.	Loyers et contributions de locaux pour bureaux et pour logements de chefs de station qui n'habitent pas un bâtiment de l'État 258,364 »
		e.	Reconstruction de bâtiments, ouvrages d'art ou autres installations, démolition de voies, ponts à peser, plates-formes, pavages, rampes, etc. (dépenses exceptionnelles) 1,000,000 »
			TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS		DIFFÉRENCES.		Observations.
au projet de Budget révisé	au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
2,091,452	1,850,620	(1) 260,812	•	(1) Ancien réseau fr. 44,375 • Lignes reprises 216,457 • <u>260,812</u> •
7,115,361	6,798,732	(2) 316,629	•	(2) Ancien réseau fr. 85,810 • Lignes reprises 367,196 • Total. fr. 451,015 • dont à déduire les transferts de 133,418 francs à l'article 16-et de 968 francs à l'article 25 134,386 • Augmentation fr. 316,629 •
5,869,100	4,869,000	(3) 1,000,100	•	(3) Ancien réseau fr. 500,000 • Lignes reprises 500,100 • <u>1,000,100</u> •
9,359,962	8,285,915	(4) 1,056,049	•	(4) En tenant compte de deux transferts, l'un de l'article 14, de 133,418 francs; l'autre à l'article 25, de 750 francs fr. 152,688 • Augmentation : Ancien réseau 85,244 • Lignes reprises 848,117 • <u>1,056,049</u> •
24,415,864	21,782,265	2,653,599	•	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1898.

NUMÉRO des articles		LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
nouveaux.	anciens			
TROISIÈME SECTION.				
TRACTION ET MATÉRIEL.				
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>				
17	17	a.	Direction centrale du service	fr. 368,575 °
		b.	Traction. — Surveillance du service et du petit entretien du matériel dans les stations; approvisionnements	1,128,550 °
		c.	Ateliers centraux. — Grandes réparations et renouvellement du matériel en général.	491,055 °
		d.	Réception du matériel et des approvisionnements. — Dépôts	147,125 °
		e.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire.	120,998 °
<i>Salaires des agréés et des ouvriers :</i>				
18	18	a.	Traction et freinage des convois (machinistes, chauffeurs et serre-freins)	9,386,160 °
		b.	Visite et entretien courant du matériel de traction et de transport	3,767,676 °
		c.	Réception et emmagasinage des approvisionnements et du matériel	112,800 °
		d.	Agents en service général (veilleurs, pompeurs, magasiniers, plantons, portiers, gardiens, manœuvres, etc.)	4,595,154 °
<i>Primes d'économie et de régularité :</i>				
19	19	a.	Pour économie constatée dans la consommation du combustible et du gaz d'éclairage	597,750 °
		b.	Pour encourager la marche régulière des convois	575,600 °
		c.	Pour économie réalisée dans la main-d'œuvre et les consommations par les ouvriers du service de l'éclairage	22,220 °
		d.	Primes de parcours par les machinistes-instructeurs et les surveillants des voitures	10,052 °
<i>Combustible et autres objets de consommation pour la traction des convois :</i>				
20	20	a.	Combustible. — Houille, briquettes, bois d'allumage, etc.	9,458,000 °
		b.	Huile, suif, graisse et autres objets de consommation	525,148 °
<i>Entretien, réparation et renouvellement du matériel. (Matières, pièces de rechange, ustensiles, outils, engins, éclairage des ateliers et fournitures diverses.)</i>				
21	21	a.	Matériaux pour entretien et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc.	8,095,409 °
		b.	Main-d'œuvre et réparation des locomotives, tenders, voitures, wagons, matériel fixe, mobilier, etc.	7,045,864 °
		c.	Agents en service général (agréés, contremaitres, veilleurs, pompeurs, brigadiers, magasiniers, portiers, manœuvres, etc.)	955,674 °
		d.	Renouvellement et amélioration du matériel	3,556,000 °
TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION.				fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES

CRÉDITS DEMANDÉS		DIFFÉRENCES.		Observations.
au projet de Budget révisé	au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
2,256,505	1,922,684	(1) 333,619	•	(1) Ancien réseau fr. 77,050 • Lignes reprises 256,560 • fr. 333,619 •
17,659,790	15,587,348	(2) 2,072,442	•	(2) Ancien réseau fr. 742,421 • Lignes reprises 1,552,021 • fr. 2,075,042 • dont à déduire un transfert à l'article 21 de 2,600 • fr. 2,072,442 •
803,602	723,400	(3) 80,202	•	(3) Lignes reprises : augmentation fr. 80,202 •
9,083,148	7,300,000	(4) 2,683,148	•	(4) Ancien réseau fr. 1,873,500 • Lignes reprises 809,648 • fr. 2,683,148 •
19,650,907	17,033,705	(5) 2,597,112	•	(5) Ancien réseau fr. 764,710 • Lignes reprises 1,829,793 • fr. 2,594,512 • A ajouter un transfert de l'article 18 de 2,600 • fr. 2,597,112 •
50,333,750	42,567,227	7,766,523	•	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1898.

NUMÉRO des articles		LITTEA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
NOUVEAUX.	anciens.		
QUATRIÈME SECTION.			
TRANSPORTS. — DIRECTION COMMERCIALE ET SURVEILLANCE DES CHEMINS DE FER CONCÉDÉS.			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
		a.	Direction centrale du service des transports fr. 547,032 »
		b.	Direction commerciale ; surveillance des chemins de fer concédés et des chemins de fer vicinaux. 514,001 »
22	22	c.	Mouvement. — Surveillance des convois ; répartition des wagons ; convoyage des voyageurs et des marchandises 5,498,093 »
		d.	Trafic. — Surveillance du service ; bureaux des stations ; factage ; relations internationales, etc. 6,144,297 »
		e.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, découchers des gardes, etc. 555,970 »
<i>Salaires des agréés et des ouvriers ; camionnage et manœuvres par chevaux :</i>			
		a.	Chargement, déchargement et pesage des marchandises, bagages, etc. 6,125,127 »
23	23	b.	Formation des convois ; nettoyage des bureaux ; portiers, gardiens, veilleurs, etc. 2,691,706 »
		c.	Camionnage et manœuvres par chevaux dans les stations et aux abords. 1,718,641 »
24	24	»	<i>Primes pour encourager la marche régulière des convois.</i>
<i>Frais d'exploitation :</i>			
		a.	Matériel et consommations pour éclairage et chauffage des stations, gares, bureaux, salles d'attente, convois, etc. 2,002,400 »
25	25	b.	Consommations diverses pour nettoyage, arrimage, etc. ; objets de mobilier, engins de pesage et de chargement, outils, ustensiles, etc. 945,849 »
		c.	Redevances pour l'usage de stations, lignes, etc., appartenant à des compagnies 10,000 »
26	26	»	Publicité commerciale
<i>Pertes et avaries. — Contentieux. — Indemnités du chef d'accidents survenus :</i>			
		a.	Sur le chemin de fer 1,156,113 »
27	27	b.	Aux passagers, bagages ou colis transportés à bord des paquebots d'Ostende-Douvres 10,000 »
»	28	»	<i>Redevances aux compagnies et aux particuliers pour usage ou location de matériel de traction et de transport.</i>
			TOTAL DE LA QUATRIÈME SECTION. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS.		DIFFÉRENCES.		Observations.
au projet de Budget révisé.	au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
15,250,595	11,526,544	(¹) 1,755,049		(¹) Ancien réseau fr. 302,592 » Lignes reprises 1,436,994 » fr. 1,758,886 » dont à déduire les transferts suivants : à l'article 25. fr. 1,500 » } 5,857 » à l'article 55. 4,357 » } RESTE AUGMENTATION. . . fr. 1,753,049 »
10,535,474	9,210,780	(²) 1,524,694		(²) Ancien réseau fr. 55,405 » Lignes reprises 1,265,041 » fr. 1,520,556 » A ajouter les transferts suivants : de l'article 8. fr. 960 » } — 14 968 » } 4,158 » — 16 730 » } — 22 1,500 » } TOTAL. . . fr. 1,524,694 »
506,781	400,000	(³) 106,781		(³) Ancien réseau fr. 40,000 » Lignes reprises 66,781 » TOTAL. . . fr. 106,781 »
2,958,249	2,484,259	(⁴) 475,990		(⁴) Ancien réseau fr. 288,041 » Lignes reprises 185,949 » TOTAL. . . fr. 475,990 »
260,012	255,000	(⁵) 25,012		(⁵) Ancien réseau fr. 8,080 » Lignes reprises 16,952 » TOTAL. . . fr. 25,012 »
1,146,113	895,000	(⁶) 255,113		(⁶) Ancien réseau fr. 100,000 » Lignes reprises 155,113 » TOTAL. . . fr. 255,113 »
	20,000		20,000	
28,666,022	24,769,585	3,916,659	20,000	
AUGMENTATION. . . fr.		3,896,659		

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1898.

NOMÉRO des articles		LITTEA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
nouveaux.	anciens.		
CINQUIÈME SECTION.			
PERCEPTION DES RECETTES ET CONTRÔLES.			
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>			
28	29	a.	Direction centrale du service. — Contrôle et vérification de la comptabilité des recettes et des matières. — Décomptes avec les compagnies, etc. fr. 797,940 .
		b.	Distribution des coupons et perception des recettes dans les bureaux où les gestions comptables sont confiées à des receveurs — Surveillance et contrôle des gestions comptables des stations et des dépôts d'approvisionnements. — Récolement des inventaires du matériel, mobilier, magasins et dépôts. 1,251,062 .
		c.	Dépôt du timbre 25,085 .
		d.	Indemnités. — Frais de déplacements, intérim, travail extraordinaire, etc. 49,900 .
<i>Salaires des agréés et des ouvriers :</i>			
29	30	a.	Agréés, huissiers, messagers, concierges, classeurs et gens de service. 115,541 .
		b.	Délivrance aux stations, des billets de voyageurs, livrets-circulaires, etc., par le dépôt du timbre. 17,500 .
30	31	"	Primes pour application régulière des taxes
TOTAL DE LA CINQUIÈME SECTION. . . . fr.			
SIXIÈME SECTION.			
CHEMINS DE FER EN CONSTRUCTION.			
31	32	"	Traitements et indemnités de deux ingénieurs des ponts et chaussées dont les services sont transitoirement utilisés par l'Administration des Chemins de fer
TOTAL DE LA SIXIÈME SECTION. . . . fr.			
Récapitulation du chapitre II.			
1 ^{re} SECTION. — Services communs			
2 ^e — — Voies et travaux			
3 ^e — — Traction et matériel			
4 ^e — — Transports			
5 ^e — — Perception des recettes et contrôles			
6 ^e — — Chemins de fer en construction			
TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS		DIFFÉRENCES.		Observations.
au projet de Budget révisé.	au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
2,121,987	1,967,280	(¹) 214,707	»	(¹) Ancien réseau. fr. 50,000 » Lignes reprises fr. 175,807 » <u>225,807 »</u> dont à déduire une somme de 17,160 francs, transférée à l'article 29, ci. fr. 17,160 » RESTE AUGMENTATION. fr. 214,707 »
152,841	113,041	(²) 19,800	»	(²) Ancien réseau. fr. 2,610 » A ajouter un transfert de l'article 28 de fr. 17,160 » <u>TOTAL. fr. 19,800 »</u>
5,000	5,000	»	»	
2,250,828	2,025,521	234,507	»	
17,000	17,000	»	»	
17,000	17,000	»	»	
1,794,010	1,419,995	374,015	»	
24,415,864	21,782,265	2,633,599	»	
50,555,750	42,567,227	7,988,523	»	
28,666,022	24,760,585	3,905,437	»	
2,250,828	2,025,521	234,507	»	
17,000	17,000	»	»	
107,486,474	92,581,191	14,905,283	»	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1898.

NUMÉRO des articles		LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
NOUVEAUX.	anciens.			
CHAPITRE III.				
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.				
—				
PREMIÈRE SECTION.				
<i>Services communs.</i>				
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>				
52	33	a.	Service spécial des bâtiments	47,940 »
		b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre.	21,000 »
		c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts	58,900 »
<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>				
55	34	a.	Service spécial des bâtiments	15,020 »
		b.	Atelier de fabrication des timbres et dépôt du timbre.	57,200 »
		c.	Réception et surveillance du matériel et des approvisionnements. — Dépôts	65,290 »
		d.	Atelier d'autographie.	4,650 »
		e.	Chauffage et éclairage de l'Hôtel central	28,000 »
<i>Matériel, machines, outils, approvisionnement de papiers, etc. :</i>				
34	35	a.	Imprimés, fournitures de bureau, reliures.	4,000 »
		b.	Loyers	2,000 »
		c.	Éclairage et chauffage.	60,000 »
		d.	Entretien des locaux et du mobilier	19,000 »
		e.	Entretien du matériel et de l'outillage	12,000 »
		f.	Papiers, encres et approvisionnements divers pour la fabrication des valeurs postales et télégraphiques.	164,200 »
		g.	Approvisionnements divers, menues dépenses	27,500 »
TOTAL DE LA PREMIÈRE SECTION.				fr.
DEUXIÈME SECTION.				
<i>Postes.</i>				
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>				
55	36	a.	Direction centrale et services provinciaux	795,420 »
		b.	Bureaux de poste, perceptions, sous-perceptions, bureaux mixtes (chemins de fer et postes) et bureaux ambulants	4,265,618 »
<i>Traitements et indemnités des facteurs :</i>				
56	37	a.	Surveillance du personnel des facteurs et triage des correspondances à distribuer et à expédier (chefs-facteurs, facteurs-trieurs, etc.).	254,010 »
		b.	Distribution de la correspondance dans les chefs-lieux de cantons postaux (facteurs de perception).	2,250,620 »
		c.	Distribution des correspondances, journaux, etc., dans les communes rurales (facteurs ruraux).	1,985,400 »
		d.	Indemnités, frais de remplacement, aides-facteurs temporaires, etc.	1,037,021 »
		e.	Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois : huissiers, messagers, classeurs, boute-feu et écreuses.	77,575 »
À REPORTER.				fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS		DIFFÉRENCES		Observations.
au projet de Budget révisé.	au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
127,840	121,890	5,950	.	
168,760	166,360	2,400	.	
288,700	288,700	.	.	
585,500	576,950	8,550	.	
5,059,038	4,748,976	(1) 310,062	.	(1) En tenant compte de la somme de 4,337 francs transférée de l'article 22 et de celle de 5,025 francs transférée à l'article 42.
5,571,026	5,182,046	388,980	.	
10,630,064	9,931,622	698,442	.	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1898.

NUMÉRO des articles		LITTEA des développements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT . . . fr.
NOUVEAUX.	anciens.			
			<i>Transport des dépêches :</i>	
		a.	Entreprises spéciales de transport des dépêches, services affluents, messageries, carrioles entre les bureaux et les stations. fr.	239,710 "
37	38	b.	Transport des facteurs par service d'omnibus.	56,135 "
		c.	Transport des dépêches par des piétons	9,200 "
		d.	Frais de traction de bureaux ambulants sur les lignes concédées	16,425 "
58	39	"	Indemnités à payer aux concessionnaires ou entrepreneurs de lignes régulières de navigation transatlantique en vertu de conventions ou d'arrangements particuliers, — à titre de subvention, le minimum de produits garantis, de primes de régularité, de restitution de droits de pilotage étrangers. (<i>Crédit non limitatif</i>)	
59	40	"	Indemnités et remboursements du chef des dépôts, expéditions et recouvrements confiés à la poste. (<i>Crédit non limitatif</i>)	
			<i>Matériel :</i>	
		a.	Fournitures de bureau, impressions achat de livres, reliures, etc.	140,650 "
		b.	Chauffage et éclairage	68,000 "
40	41	c.	Entretien et appropriation de locaux, achat et entretien du mobilier et du matériel, menues dépenses. Armement des facteurs ruraux	196,650 "
		d.	Loyers, frais de régie	457,000 "
		e.	Entretien, renouvellement et construction de bureaux ambulants	84,670 "
41	42	"	Part d'intervention de l'Administration dans les frais du Bureau international de Berne	
			TOTAL DE LA DEUXIÈME SECTION. fr.	
			TROISIÈME SECTION.	
			TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.	
			<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>	
		a.	Direction générale, service central et surveillance du service	569,650 "
		b.	Bureaux de transmission et de réception; sections techniques	2,645,975 "
42	43	c.	Bureaux centraux téléphoniques	565,650 "
		d.	Primes télégraphiques des agents de toutes catégories.	186,750 "
		e.	Primes téléphoniques.	19,000 "
		f.	Indemnités. — Frais de déplacements et de loyer, intérim, travail extraordinaire, etc.	195,035 "
			<i>Salaires des agents payés à la tâche, à la journée ou par mois :</i>	
		a.	Agents de l'Administration centrale (huissiers, messagers, classeurs, etc.)	55,600 "
43	44	b.	Services d'exécution	675,225 "
		c.	Remise à domicile des télégrammes et des exprès postaux. — Transport des porteurs par service d'omnibus	592,250 "
		d.	Redevances pour coopération au service télégraphique des agents des compagnies de chemins de fer et des militaires.	71,700 "
			<i>Entretien des lignes et des bureaux; fournitures diverses :</i>	
		a.	Imprimés, fournitures de bureaux, reliures, livres et journaux techniques, etc.	105,000 "
		b.	Éclairage et chauffage	64,000 "
44	45	c.	Entretien des locaux et du mobilier	50,000 "
		d.	Entretien des lignes et des appareils.	551,000 "
		e.	Objets de consommation, menues dépenses	65,000 "
		f.	Loyers, indemnités pour occupation de terrains et immeubles.	60,000 "
45	46	"	Part d'intervention dans les frais du Bureau international de Berne.	
46	47	"	Quote part de la Belgique dans les frais d'entretien et de renouvellement des câbles télégraphiques sous-marins anglo-belges. (Les crédits portés aux articles 44 et 46 pourront être réunis et transférés de l'un à l'autre de ces articles suivant les besoins du service.)	
			TOTAL DE LA TROISIÈME SECTION fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS		DIFFÉRENCES.		Observations.
au projet de Budget révisé.	au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
10,650,664 »	9,951,622 »	699,042	»	
521,470 »	291,470 »	50,000	»	
120,000 »	120,000 »	»	»	
10,000 »	10,000 »	»	»	
946,950 »	898,950 »	48,000	»	
3,250 »	3,250 »	»	»	
12,052,554 »	11,255,292 »	777,042	»	
3,978,080 »	5,904,255 »	(¹) 75,825	»	(¹) En tenant compte de deux transferts : l'un de 5,900 francs à l'article 43 et l'autre de 5,025 francs de l'article 55.
1,390,775 »	1,344,465 »	(²) 46,510	»	(²) Y compris une somme de 5,900 francs, transférée de l'article 43.
655,000 »	655,000 »	»	»	
2,000 »	2,000 »	»	»	
50,000 »	50,000 »	»	»	
6,075,855 »	5,955,720 »	120,135	»	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1898.

NUMÉRO des articles		LITTÉRA des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
nouveaux.	anciens.			
Récapitulation du chapitre III.				
			1 ^{re} SECTION. — Services communs	
			2 ^e — — Postes	
			3 ^e — — Télégraphes et téléphones	
				TOTAL DU CHAPITRE III. fr.
CHAPITRE IV.				
MARINE.				
<i>Traitements et indemnités des fonctionnaires et employés :</i>				
		a.	Direction centrale du service fr.	100,900 »
		b.	Services spéciaux; paquebots entre Ostende et Douvres. — Service entre Anvers et la rive gauche de l'Escaut	663,085 »
47	48	c.	Police maritime; école de navigation; constructions et réparations maritimes; pilotage; phares et fanaux; sauvetage et remorque; surveillance des lignes postales transatlantiques.	515,716 »
		d.	Personnel instructeur et enseignant de l'école des mousses; personnel pour la surveillance des pêcheries dans la mer du Nord.	122,540 »
		e.	Frais de route et jetons de présence des membres des jurys	20,000 »
<i>Traitements, salaires, indemnités et frais de route des agents nommés ou payés à la tâche, à la journée ou par mois; indemnités à des agents non salariés :</i>				
48	49	»	Huissiers, messagers, lamanes, gardiens, ouvriers, matelots et chauffeurs provisoires, etc., pour les différents services	
49	50	»	Remises aux receveurs, aux pilotes, aux mesureurs, aux encaisseurs et à d'autres agents du pilotage; primes d'arrestation aux agents de la police maritime; indemnités aux agents et aux canotiers pour le transport et l'emmagasinage des poudres; vacations aux sauveteurs. (<i>Credit non limitatif.</i>)	
50	51	»	Subsides aux caisses de pêcheurs; frais de surveillance de la grande pêche et de participation à la police internationale des pêcheries dans la mer du Nord; encouragements à l'éducation pratique des marins	
<i>Traction et matériel :</i>				
		a.	Combustible, huiles, graisses, cordages, toiles à voiles et autres matières pour les navires, bureaux, ateliers, etc. fr.	1,513,212 »
		b.	Entretien, réparations, renouvellements, locations, loyers, mobilier, etc.	382,464 »
51	52	c.	Quote-part de la Belgique dans les frais annuels d'entretien du phare du cap Spartel.	1,500 »
		d.	Pertes et avaries, fournitures de bureau, impressions, annonces, frais d'agence, frais divers des écoles de navigation, etc.	6,200 »
				TOTAL DU CHAPITRE IV fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS		DIFFÉRENCES.		Observations.
au projet de Budget révisé.	au projet de Budget.	Augmentation	Diminution.	
585,500 »	576,950 »	8,550 »	»	
12,052,554 »	11,255,292 »	777,042 »	»	
6,075,855 »	5,955,720 »	120,155 »	»	
18,095,489 »	17,787,962 »	905,527 »	»	
1,422,841 »	1,561,181 »	61,660 »	»	
301,570 »	288,150 »	15,240 »	»	
1,922,000 »	1,922,000 »	»	»	
99,755 »	99,735 »	»	»	
1,903,376 »	1,825,376 »	78,000 »	»	
5,649,322 »	5,496,422 »	152,900 »	»	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1898.

NUMÉRO des articles		LITTÈRE des développements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
nouveaux.	anciens.		
CHAPITRE V.			
COMITÉ MIXTE DE LÉGISLATION.			
52	53	*	Jetons de présence des membres et frais accessoires
			TOTAL DU CHAPITRE V fr.
CHAPITRE VI.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
53	54	*	Traitements des fonctionnaires et employés des divers services, mis en disponibilité par mesure générale ou pour un terme illimité
			TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.
CHAPITRE VII.			
PENSIONS.			
54	55	*	Premier terme des pensions conférées à d'anciens fonctionnaires et employés
			TOTAL DU CHAPITRE VII fr.
CHAPITRE VIII.			
SECOURS.			
55	56	*	Secours à d'anciens employés et ouvriers salariés, à leurs veuves, enfants ou familles, qui se trouvent dans une situation malheureuse
			TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
CHAPITRE IX.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
56	57	*	Dépenses imprévues non libellées au Budget
			TOTAL DU CHAPITRE IX fr.
(Les crédits portés aux articles 2, 7, 15, 17, 22, 28, 32, 35, 42 et 47 pourront être réunis et transférés de l'un de ces articles aux autres, suivant les besoins du service.)			

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS		DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
au projet de Budget révisé.	au projet de Budget.	Augmentation.	Diminution.	
5,000 »	5,000 »	»	.	
5,000 »	5,000 »	»	.	
102,000 »	102,000 »	»	.	
102,000 »	102,000 »	»	.	
30,000 »	30,000 »	»	.	
30,000 »	30,000 »	»	.	
48,325 »	48,325 »	»	.	
48,325 »	48,325 »	»	.	
15,750 »	15,750 »	»	.	
15,750 »	15,750 »	»	.	

BUDGET AMENDÉ DE L'EXERCICE 1898.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
I.	Administration centrale
II.	Chemins de fer
III.	Postes, télégraphes et téléphones
IV.	Marine
V.	Comité mixte de législation
VI.	Traitements de disponibilité
VII.	Pensions
VIII.	Secours
IX.	Dépenses imprévues
	TOTAUX.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS DEMANDÉS		DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
au projet de Budget révisé.	au projet de Budget.	Augmentations.	Diminutions.	
271,230 »	271,230 »	»	»	
107,486,474 »	92,581,191 »	14,905,283 »	»	
18,695,489 »	17,787,902 »	907,587 »	»	
5,649,522 »	5,496,422 »	152,900 »	»	
5,000 »	5,000 »	»	»	
102,000 »	102,000 »	»	»	
50,000 »	50,000 »	»	»	
48,525 »	48,525 »	»	»	
15,750 »	15,750 »	»	»	
152,301,500 »	116,337,880 »	15,963,710 »	»	
AUGMENTATION . . .		15,963,710		

(302)